

L'éco guide

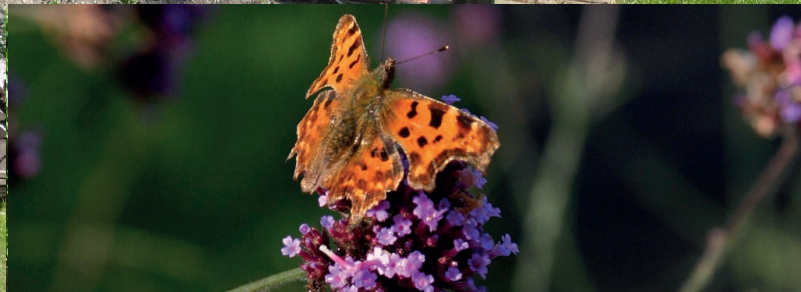
des professionnels du tourisme de la Somme



somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Sommetourisme

Agence de développement et
de réservation touristiques



Remerciements

- Aux prestataires touristiques engagés dans une démarche plus respectueuse de l'environnement qui nous ont reçus et avec qui nous avons pu travailler :

Mme. et M. DEVISSE, La Grange de la Herde à Camon.

Mme. et M. LEBON, Camping les Puits Tournants à Sailly-le-Sec.

M. SUROWIEC, Maire de la commune de Long assurant la gestion du camping municipal.

- Les structures touristiques adhérentes à l'association Baie de Somme Zéro Carbone, notamment :

M. CESSAC, La Maison Bleue en Baie au Crotoy.

M & M. CLARK et CAPLIER, Les Mazures à Beaumetz.

M. DEMETS, L'Auberge de la Dune à Saint-Firmin-les-Crotoy.

M. DUPONT, Le Petit Marais à Abbeville.

Mme. FERREIRA DA SILVA, Les Tourelles au Crotoy.

M. GONSSEAUME et M. MASSE, La Terrasse à Fort-Mahon.

M. HERMANN, Parc du Marquenterre à Saint-Quentin-en-Tourmont.

M. LAGUERRE, L'Auberge La Louvière à Fort-Mahon.

M. MENNESSON, Le Domaine du Val à Grand Laviers.

Mme. NOTHUM, Les Jardins de Valloires à Argoules.

La liste des prestataires figurant dans l'éco-guide n'est pas exhaustive.

Si vous mettez en œuvre des actions en faveur de la protection de l'environnement, n'hésitez pas à nous le faire savoir ! Tous les exemples peuvent être valorisés.



© Cd80, CRTP-RémiFeuillette, ComdesImages

Un éco-guide pour quoi ? Un éco-guide pour qui ?

De la conception d'un projet, en passant par l'ensemble des technologies pour un bâti plus écologique ou encore des aménagements des espaces verts respectueux de l'environnement, cet éco-guide vous informe et vous oriente.

Disponible en ligne, il est destiné à l'ensemble des acteurs du tourisme de la Somme : campings, chambres d'hôtes, hôtels, meublés de tourisme, résidences de tourisme, restaurateurs, villages de vacances mais aussi porteurs de projet.

Réalisé par le Conseil départemental de la Somme et Somme Tourisme, simple et pratique, il a vocation, dans un souci de réduction et d'optimisation budgétaire, à vous apporter :

- . des réponses concrètes pour la construction ou la rénovation de structures touristiques dans le respect de l'environnement (les matériaux de construction, le chauffage, l'électricité,...).
- . des propositions d'actions faciles à mettre en application et peu coûteuses pour réduire vos consommations d'énergies.
- . des informations pratiques : agenda, contacts utiles, ...

Nous espérons qu'il vous permettra de développer au mieux vos activités, en cohérence avec les principes du développement durable.

« A vos côtés, le Conseil Départemental et le Club Climat s'engagent dans le soutien des acteurs touristiques, le développement des territoires et le respect de notre environnement. »

Laurent SOMON

Président du Conseil départemental

Franck BEAUVARLET

Président de Somme Tourisme



M'INFORMER ET ME TESTER -p.5

- Comment utiliser le guide dans le cadre de mon activité ? -p.6
- 3 bonnes raisons de m'engager -p. 7
- Comment suivre l'évolution de ma démarche ? -p. 8
- Tout savoir sur le label Tourisme&Handicaps -p. 9

J'ADOpte DES ECOGESTES AU QUOTIDIEN -p.27

- L'eau -p.28
- Les déchets -p.30
- L'alimentation -p.33
- L'électricité -p.35
- Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire -p. 38
- Le ménage -p.39
- Les espaces verts -p.40
- Les déplacements -p.41

JE CONCOIS UN PROJET PERFORMANT -P.10

- La performance énergétique -p.11
- Le bioclimatisme -p.13
- Les matériaux -p.14
- La production de chaleur -p.17
- La ventilation -p.22
- L'électricité d'origine renouvelable -p.23
- L'aménagement intérieur et extérieur -p.24
- Les labels -p.26

M'informer et me tester

1. Comment utiliser le guide dans le cadre de mon activité ? -p.6

2. Trois bonnes raisons de m'engager -p.7

3. Comment suivre l'évolution de ma démarche ? -p.8

4. Tout savoir sur le label
Tourisme&Handicaps -p.9

I. Comment utiliser le guide dans le cadre de mon activité ?

Afin de permettre une appropriation facilitée de cet outil et des conseils fournis, une démarche déclinée en deux niveaux vous est proposée :



Niveau 1 : Action simple et généralement peu coûteuse à adopter pour réduire ses consommations.



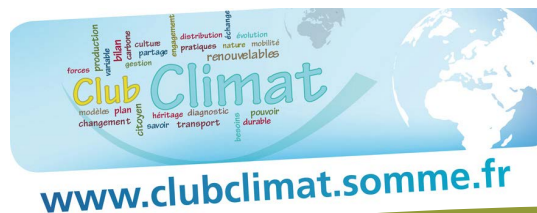
Niveau 2 : Action d'ampleur pour s'améliorer significativement sur le long terme.
Ne remplace pas les conseils avisés d'un bureau d'études ou d'un maître d'œuvre.

Dans le cadre de votre activité, vous pouvez utiliser cet éco-guide complété des différents outils proposés sur le site du Club climat de la Somme, tels que :

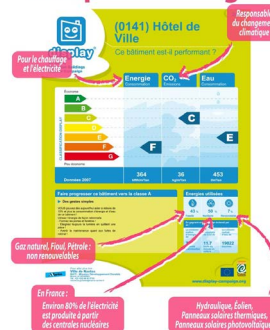
- . l'outil bilan énergie-effet de serre,
- . le référentiel sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment,
- . les tableaux vous facilitant le suivi de vos consommations...

L'ensemble de ces éléments vous permettra une amélioration globale de vos performances environnementales.

Ce guide est destiné à l'ensemble du personnel afin de lui fournir des préconisations opérationnelles pour structurer une démarche concrète et efficace. Au-delà, vos clients, fournisseurs et prestataires... pourront être sensibilisés à la démarche engagée.



Comprendre l'étiquette énergie



Minformer et me tester

2. Trois bonnes raisons de m'engager

Les 3 piliers du développement durable, 3 bonnes raisons d'inscrire ma structure touristique dans une démarche écologique et vertueuse !

Personnelle & éthique

Je contribue à la préservation des milieux naturels et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le tourisme durable, c'est aussi rendre les vacances accessibles à tous : personnes aux besoins spécifiques, handicapées ou âgées par exemple.

Économique

Les charges de fonctionnement de mon établissement en sont optimisées et réduites.

Commerciale

L'image de mon entreprise s'en trouve améliorée et se démarque auprès de la clientèle : en 2014, une étude menée par le cabinet Ethicity montre qu'un Français sur deux se dit éco responsable et 40% des Français sont convaincus par le développement durable et agissent en conséquence.

Les attentes des touristes

- . Qualité et esthétisme du cadre.
- . Nature et sérénité.
- . Bien-être et santé.

Enquête menée auprès des structures labellisées Ecolabel européen

- . Près de **50%** des particuliers prennent en compte la labellisation dans leur choix d'hébergement.
- . **79%** des hébergeurs font de l'écolabel européen un gage du sérieux de leur démarche éco-responsable.
- . **87%** des labellisés (professionnels de l'hébergement) sont satisfaits de leur démarche.

Source AFNOR, 2011



3. Comment suivre l'évolution de ma démarche ?

Instaurer une démarche de développement durable et d'économies d'énergie au sein de ma structure implique de m'engager dans une perspective d'amélioration continue au travers de trois étapes majeures.

Faites un bilan de vos pratiques avec :

- . Le bilan énergie-effet de serre simplifié du Club climat.
- . Les tableaux de bord des consommations (eau, énergie...).
- . Le questionnaire d'autoévaluation de mes pratiques environnementales.



Le Pôle énergie climat qualité de l'air du Conseil départemental se tient à votre disposition pour toute question - 03 22 71 80 44 ou s.filhol@somme.fr

Agissez

- . Construisez et mettez en œuvre le plan d'actions défini et partagé avec l'ensemble de vos collaborateurs : le guide vous fournit des préconisations et déclinaisons concrètes d'actions pouvant être engagées à l'échelle d'une structure de tourisme.
- . Communiquez et sensibilisez vos cibles : collaborateurs, clients, fournisseurs.

Suivez et évaluez l'impact des actions engagées

- . Listez puis renseignez les indicateurs de suivi définis lors de la construction du plan d'actions.
- . Communiquez sur les résultats auprès de votre équipe et des clients.



Outils de bilan des consommations, questionnaire d'autoévaluation, propositions d'indicateurs de suivi... sont disponibles dans le fichier ANNEXES, joint à l'éco-guide.



4. Tout savoir sur le label Tourisme&Handicaps



Une meilleure accessibilité à tous, c'est aussi la possibilité d'accueillir un éventail plus large de clientèle.

Créé en 2001, le label Tourisme & Handicaps a pour vocation d'ouvrir aux personnes concernées le plus grand nombre de sites touristiques et de loisirs possibles. Un label qui s'inscrit dans le développement durable puisqu'il participe à l'équité sociale (l'un des 3 piliers).

Une demande croissante

. 23,7 % des Français ont plus de 60 ans.

Source : INSEE 2012

. 40 % de la population française déclare avoir une déficience.

Source : Étude de marché de la population handicapée face à l'offre touristique française, AFIT 2001

À qui s'adresse ce label ?

Tous les professionnels du tourisme peuvent s'inscrire dans cette démarche : hébergements, sites touristiques etc.

La labellisation est évolutive et permet une reconnaissance internationale.

Qui peut en bénéficier ?

- Les personnes dites "handicapées".
- Les seniors.
- Les parents avec enfant et poussette.

Quels types de handicaps recouvre ce label ?

Moteur, Mental, Auditif, Visuel.



Contacts utiles

Comité Régional du Tourisme de Picardie

Jean-Luc Verbrugghe, responsable
animation Tourisme et Handicaps
jean-luc.verbrugghe@picardietourisme.com
03 22 22 34 07

Somme Tourisme

Catherine Odent
Chargée de mission « Mise en tourisme
de la vallée de Somme »
c.odent@somme-tourisme.com
03 22 71 22 68
www.somme-tourisme.org/
Vos Réseaux-et-Labels >
Tourisme-et-Handicap

Je conçois un projet performant

57% de la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre découleront des solutions d'efficacité énergétique d'ici 2030.

Source : Agence internationale de l'énergie.

Idées, techniques, matériaux, équipements, les pratiques vous manquent ?

Quelques conseils pratiques...

1. La performance énergétique -p.11
2. Le bioclimatisme -p.13
3. Les matériaux -p.14
5. La production de chaleur -p.17
6. La ventilation -p.22
7. L'électricité d'origine renouvelable -p.23
8. L'aménagement intérieur et extérieur -p.24
9. Les labels -p.26

I. La performance énergétique au service de mon projet

Vous avez un projet de construction ou de rénovation ?
Une étape indispensable consiste à réaliser un état des lieux précis de l'existant, de manière à concevoir le bouquet de travaux le plus pertinent possible.

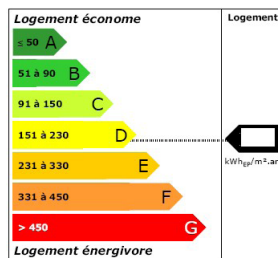
Pourquoi réaliser un audit énergétique ?

- Pour avoir une estimation de ma consommation énergétique (en kWh/m²/an).
Cette estimation sera présentée sous la forme de 2 étiquettes de mesures : l'une pour l'énergie, l'autre pour les émissions de gaz à effet de serre.
- Pour disposer de préconisations me permettant de réduire mes consommations et mes factures.

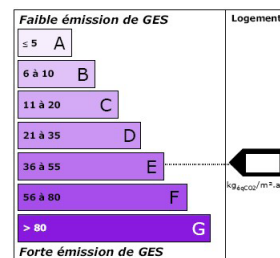


En France, le bâtiment absorbe 44% de la consommation totale d'énergie et représente 36% des émissions de CO₂.

Déperditions thermiques d'une maison non isolée



Étiquette énergie



Étiquette climat



Combien ça coûte ? Entre 250 et 300 €

* Coût d'un audit énergétique (simplifié)

Attention ! Les tarifs ne sont pas réglementés ! Demandez plusieurs devis !

Source : ADEME

Je conçois un projet performant

La mention « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE)

Elle permet d'identifier les professionnels qualifiés pour la réalisation de travaux concourant à améliorer la performance énergétique des bâtiments ou à installer des systèmes d'énergies renouvelables mais aussi pour les prestations d'études pouvant être réalisées en amont des travaux ou de maîtrise d'œuvre.



 Depuis le 1^{er} janvier 2015, la majorité des aides publiques concernant le bâtiment et les énergies renouvelables sont écoconditionnées, c'est-à-dire que les professionnels réalisant les études et/ou travaux doivent être RGE.
Pour plus de renseignements, je consulte le fascicule habitat de l'ADEME : « Choisir un professionnel pour ses travaux ».

Vous avez dit «RT» ?

Il est important de s'interroger sur la réglementation thermique (RT) applicable à mon bâtiment : pour une construction, ce sera la RT 2012 ; pour une rénovation, la RT Existant.

Les Certificats d'économies d'énergie, un coup de pouce pour le financement de mes travaux

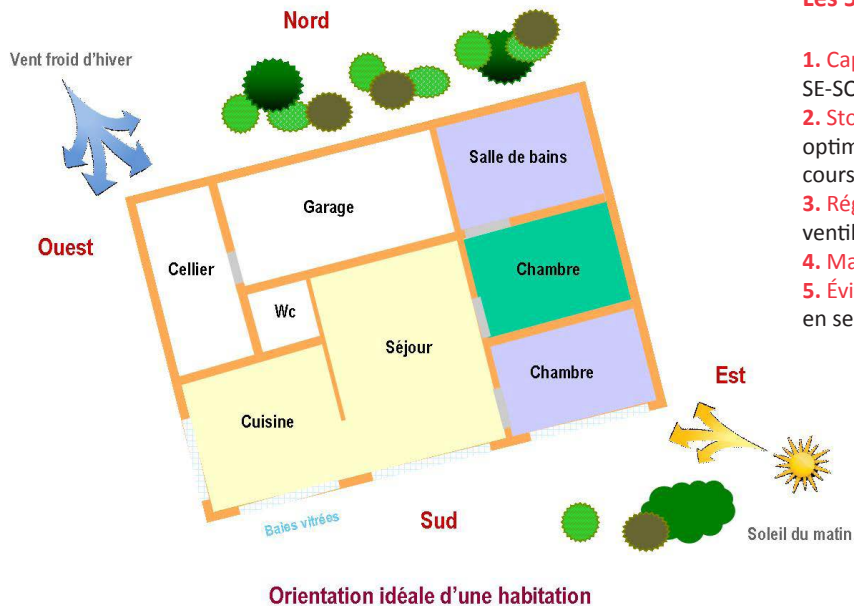
Les travaux portant sur l'isolation, le remplacement du chauffage... vont permettre des économies d'énergie qui donnent droit à une compensation financière.



Certificats d'économies d'énergie, réglementation thermique, et fiches techniques complémentaires sont disponibles dans le fichier « ANNEXES » joint à l'éco-guide.

2. Le bioclimatisme

Ou comment prendre en compte l'environnement autour de mon bâtiment, afin d'optimiser les coûts de gestion énergétique, tout en améliorant le confort de vie ?



Les 5 principes

1. **Capter** la chaleur du soleil en orientant la construction SE-SO et en installant des baies vitrées au sud.
2. **Stocker** la chaleur en isolant le bâtiment de manière optimale et en disposant les pièces en fonction de la course du soleil.
3. **Réguler** la chaleur en assurant une bonne isolation, ventilation et masque de protection (végétation, stores...).
4. **Maximiser** l'éclairage naturel.
5. **Éviter** les déperditions en plantant des haies au nord et en se protégeant du froid.

Contacts utiles

CAUE 80

www.caue80.fr

Point Rénovation Info Service

0 810 140 240, prix d'un appel local

Source : CD80

3. Les matériaux

Afin d'orienter son projet vers une démarche environnementale, les matériaux d'éco-construction sont une piste à explorer.

Comment définir un matériau d'éco-construction ?

Il peut être défini comme un matériau issu de ressources renouvelables ou recyclées qui n'affecte pas la qualité de l'air dans les espaces intérieurs.

Quelques exemples :

- **La brique alvéolaire ou "monomur®"** qui ne nécessite pas d'isolation complémentaire.
- **Le béton cellulaire** offre une bonne isolation. Comme le monomur®, il ne nécessite pas l'ajout de matériau d'isolation.
- **Le torchis**, constitué de terre et de fibre végétale, s'applique sur une ossature en bois. Faible coût et bon isolant, c'est un matériau de choix.



Combien ça coûte ?

La brique alvéolaire : environ 85 € HT / m² (épaisseur : 37 cm et main d'œuvre comprise)

Le béton cellulaire : environ 80 € HT / m² (main d'œuvre comprise)

Le torchis : environ 25 € TTC / m² (hors pose : les coûts de main d'œuvre sont compensés par le faible coût des matériaux). > Source : PNR Cap et Marais d'Opale (2009).

Ils ont choisi des matériaux naturels

Le gîte de France du Château des Alleux (bois, torchis)

www.chambres-gites-somme.com

Le Clévacances La Grange de la Herde (bois torchis)

<http://pagesperso-orange.fr/devisse.richard/>



© Cd80

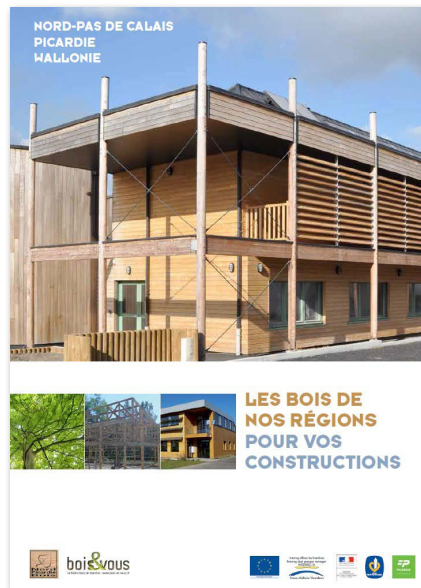


© ComdesImages

Le bois, matière première renouvelable

Matériau esthétique, chaleureux qui permet de réguler l'humidité, le bois est une ressource renouvelable mais il doit être exploité selon certaines règles éthiques, sociales et environnementales.

Deux labels me permettent de m'assurer que l'exploitation du bois utilisé répond à certaines exigences éthiques et environnementales :



- **Le label FSC**, international, certifie que le bois provient de forêts gérées selon des critères écologiques et sociaux de qualité.
- **Le label PEFC**, européen, garantit que le bois est issu de forêts gérées durablement.



Faire le choix de matériaux respectueux de l'environnement

La résistance thermique "R" permet de mesurer la performance thermique de l'isolant : elle représente l'aptitude du matériau à ralentir la propagation de l'énergie qui le traverse.

Plus la résistance thermique est importante, plus le produit est isolant.

"R" est exprimé en $m^2.K/W$ (mètre carré-Kelvin par Watt).

Pour vous aider dans le choix des matériaux dits classiques, des certifications existent pour qualifier les différents matériaux (certifications ACERMI, Keymark).

Contacts utiles

CAUE de la Somme

www.caue80.fr

Point Rénovation Info Service

N° azur : 0 810 140 240

Codem Picardie - Le Batlab

<http://codempicardie.com>

Tableau synthétique des principaux isolants naturels

Isolant	Utilisation	Format	Epaisseur en cm pour une résistance thermique $R=5m^2.K/W$
Laine de chanvre	Toitures, combles perdus, murs, plafonds, cloisons intérieures	Panneaux, rouleaux, en vrac	19-21
Bloc de chanvre	Murs non porteurs, sols, toitures, cloisons intérieures	Blocs, chènevotte en vrac	35
Fibre de bois	Extérieure	Vrac, panneaux semi-rigides et rigides	18 – 25 pour panneaux semi-rigides 19-27 pour panneaux rigides
Laine thermoliée (laine de mouton à 85% et fibre thermofusible polyester)	Combles perdus, des rampants de toiture, des murs ou cloisons, des planchers	Rouleaux	20
Ouate de cellulose (Privilégiez la ouate de cellulose sans sel de bore)	Murs, planchers, combles perdus	Panneaux, vrac insufflé, vrac déversé et projeté	Vrac : 19-22 Panneau : 26



Source : Guide des écomatériaux,
Chambre des métiers et de l'Artisanat
– Région Centre, 2014 et CD2E

4. La production de chaleur

Bois, géothermie, panneaux solaires, autant de solutions pour produire de la chaleur.

Le bois, ressource peu coûteuse, disponible en quantité, peut être utilisé de différentes façons pour se chauffer.

2 conditions sont à réunir pour faire le choix du chauffage au bois :

- Disposer d'un conduit de fumée ou être en mesure d'en installer un.
- Disposer d'un espace suffisant pour installer l'appareil et stocker son combustible.

Je définis ensuite **le rôle du chauffage au bois** :

- Soit en appoint à la source principale de chauffage :
 - En installant un poêle,
 - Ou en mettant en place une cheminée avec insert ou à foyer fermé.
- Soit un appareil performant relié au chauffage central, pouvant produire de l'eau chaude sanitaire :
 - En installant une chaudière manuelle à bûches,
 - Ou en installant une chaudière automatique à plaquettes ou à granulés.

Bon à savoir

Il ne faut pas brûler les bois traités (vieux meubles, agglomérés, bois récupérés sur des chantiers) car ils dégagent des polluants très nocifs.

Ils ont choisi le chauffage au bois

- . Le gîte du Château des Alleux : www.chambres-gites-somme.com
- . Le gîte et les chambres d'hôtes Le Château d'Omiécourt : www.chateau-omiecourt.com



Installation	Foyer ouvert	Insert, foyer fermé, poêle à bûches	Poêle à granulés	Chaudière à bûches turbo avec ballon d'hydroaccumulation	Chaudière à bûches à tirage naturel	Chaudière automatique granulés	Chaudière automatique plaquettes	Chaudière à condensation
Coût (€) livré*		1000 à 5000	3000 à 5000	8000 à 14 000	1500 à 4500	7000 à 15000	15000 à 22000	3000 à 18000 (non livrée)
Rendement	< 10%	60 à 80 %	> 80 %	75 à 90 %	50 à 90 %	75 à 95 %	75 à 95 %	75 à 105 %

Source : ADEME * ne sont pas inclus les coûts liés à l'installation qui devra être réalisée par un professionnel qualifié



© ComdesImages, Chateau d'Omiécourt

Entourez-vous de professionnels qualifiés pour la mise en place de votre chauffage au bois

- Liste des installateurs agréés **QualiBois** (pour votre chaudière à bois)
Plus d'infos sur : www.qualit-enr.org
- **"Flamme Verte"** est un label de qualité signalant des appareils économiques, sûrs et performants.
- **"NF Bois de chauffage"** est une marque qui garantit un bon niveau de performance du bois acheté dans certaines grandes surfaces.



Je conçois un projet performant

La pompe à chaleur : une énergie qui vient de la terre

La pompe à chaleur prélève la chaleur présente dans l'environnement (air, eau, sol) et la transfère à un niveau de température plus élevé pour chauffer l'habitation. Sa durée de vie est d'environ 20 ans.



L'ADEME Picardie peut soutenir financièrement les installations géothermiques eau/eau (études, installations).

Les différents types de pompe à chaleur

La géothermie permet de capter la chaleur du sol et de la distribuer de manière verticale ou horizontale. La méthode horizontale est conseillée pour les grandes habitations.

- **La pompe à chaleur aquathermique** récupère les calories contenues dans l'eau. L'investissement pour le forage peut être coûteux mais le système présente un très bon rendement énergétique (1 kWh consommé pour 4 kWh restitués).
- **La pompe à chaleur réversible** permet de chauffer et de rafraîchir le logement avec un seul appareil, applicable à presque toutes les pompes à chaleur. Cependant, avant d'envisager la climatisation, je pense à optimiser l'isolation de mon habitat.



Combien ça coûte ? (Source : ADEME)

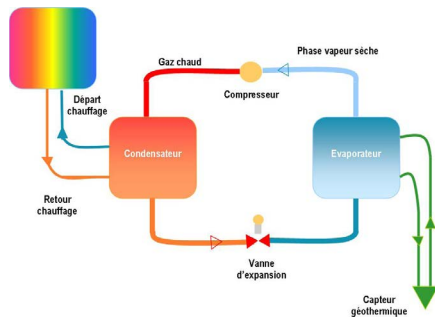
Entre 110 et 170 €/m² pour les PAC géothermiques eau/eau.

Entre 100 et 180 €/m² pour les PAC air/eau.

La performance d'une pompe à chaleur

Chaque pompe à chaleur a un coefficient de performance (COP) permettant de mesurer sa performance énergétique. A titre d'exemple, pour les pompes à chaleur air/eau, l'ADEME recommande de privilégier un COP supérieur ou égal à 3.5.

Attention, en Picardie, en raison des conditions climatiques, les pompes à chaleur air/air sont peu efficaces et donc déconseillées.



Les panneaux solaires thermiques : une énergie infinie et non polluante

Les panneaux solaires thermiques permettent de fournir de l'eau chaude sanitaire et/ou du chauffage.

Le chauffe-eau solaire pour l'eau chaude sanitaire

- 4 m² de panneaux solaires thermiques couvrent de 50 à 60 % des besoins en eau chaude sanitaire pour 4 personnes.
- 1 m² de panneaux solaires thermiques chauffe 65 litres/jour.
- Applicable à tout type de bâtiment.
- Permet d'éviter l'émission de 800 kg CO₂ /an .
- Diminution de la facture énergétique de 70 à 75 % pour le poste « eau chaude sanitaire ».



Combien ça coûte ?

Entre 4 000 et 6 000 €.

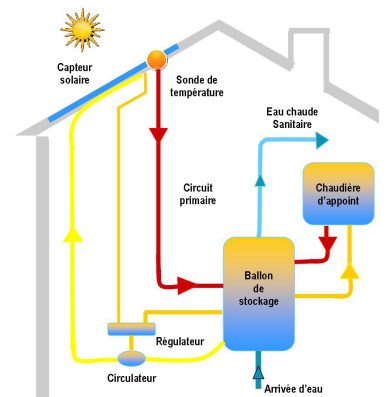
Le système solaire combiné pour le chauffage

- 1 m² de panneau solaire pour 10 à 15 m² à chauffer.
- Via un plancher chauffant, couvre les besoins en eau chaude et en chauffage à hauteur de 30 à 50 %.
- Conseillé pour les petites structures.
- Permet de faire 40 à 65 % d'économie sur le chauffage.



Combien ça coûte ?

Entre 10 000 et 25 000 € TTC.



Le principe des panneaux solaires thermiques

*Ils ont choisi le
chauffe-eau solaire*

L'éco-village de Belle-Dune

www.pierreetvacances.com

L'atelier des couleurs

www.latelierdescouleurs.com

Contact utile

Pour vous accompagner, choisissez un professionnel Qualisol.

Plus d'infos sur : www.qualit-enr.org

Je conçois un projet performant

Pêle-mêle de bonnes idées pour générer des économies d'énergie liées à la production de chaleur !

• Eau chaude sanitaire



Pour éviter le refroidissement de l'eau :
Je calorifuge les canalisations, en particulier si elles sont dans un local non chauffé.



J'installe la production d'eau chaude le plus près possible de son lieu d'utilisation.
Si nécessaire, j'installe plusieurs points de production ou j'ai recours à des systèmes de production d'eau chaude sanitaire instantanée.

• Isolation de mon bâtiment



Pour réaliser 10 % d'économie de chauffage, j'installe des doubles vitrages à isolation renforcée (VIR). Son pouvoir isolant est 2 à 3 fois supérieure à celui d'un double vitrage ordinaire, et plus de 4 fois supérieure à celui d'un vitrage simple. Je gagne en confort (limitation de l'effet de paroi froide, nuisances sonores...).



© Cohérence Energies

• Chauffage et régulation



Pour économiser entre 80 et 175 € sur ma facture énergétique, j'équipe mes radiateurs de robinets thermostatiques. Ainsi, je peux réguler la température dans chaque pièce.



Combien ça coûte ? Entre 15 et 25 €/robinet thermostatique installé.



©Cd80



J'installe un thermostat d'ambiance programmable et une sonde extérieure combinés aux robinets thermostatiques.



Combien ça coûte ?
Entre 100 et 200 €.

5. La ventilation

Je fais respirer ma maison !

“L’air intérieur est 5 à 10 fois plus pollué que l’air extérieur”.

Source : Observatoire de la qualité de l’air intérieur, 2009.

Différents types de ventilation existent... et pourront être étudiés selon le projet :

Type de ventilation	Avantages	Inconvénients	Prix moyen pour le neuf*
ventilation naturelle	/	pas de contrôle de débit pas de filtrage de l’air entrant et ambiant : pertes d’énergie	0 €
VMC simple flux auto réglable	débit d’air constant, peu de nuisances sonores, s’intègre facilement dans un logement ancien	ne prend pas en compte l’humidité intérieure, pertes thermiques	400 €
VMC simple flux hygroréglable (A ou B)	débit d’air variant avec l’humidité, économe en énergie, diminution des nuisances sonores extérieures	coûteux, efficace pour l’humidité mais pas pour les autres polluants	entre 700 € (neuf) et 1 500 € (renovation)
VMC double flux	récupération de la chaleur, filtration de l’air entrant, pas de courant d’air froid, confort acoustique, préchauffe ou rafraîchit l’air entrant	coûteux, volumineux, bruyantes si bouches d’insufflation mal conçues	700 - 1 800 €
ventilation mécanique répartie (VMR)	solution pour rénovation, entretien réduit et rapide	encombrant, bruyant	600 € - dépend du nombre d’aérateurs

* Dans les cas de rénovation, multiplier par 1,5 à 2 le prix moyen.

Source : Mickaël Svartz

Bon à savoir

- . Je privilégie un système avec le label NF VMC.
- . J’aère tous les jours pendant au moins 15 minutes en pensant à couper le chauffage.
- . J’évite les parfums d’ambiance de synthèse pour ma santé et celle de mes clients.



Dans le fichier « ANNEXES » joint à l’éco-guide, je découvre le principe et les avantages de la mise en place d’un puits canadien.



© Cohérence Energies

6. L'électricité d'origine renouvelable

Les panneaux solaires photovoltaïques : produire de l'électricité renouvelable.

L'énergie solaire est une énergie disponible partout, gratuite et facile à transformer en électricité. Les panneaux photovoltaïques ont une durée de vie d'environ 30 ans.

Ils peuvent être utilisés avec ou sans raccordement au réseau électrique :

- L'électricité produite peut être consommée directement sur le site concerné.
- Ou la production peut être revendue, pendant 20 ans, à un fournisseur d'électricité à un prix fixé en tenant compte de plusieurs paramètres liés à l'installation (intégration au bâti, surface, puissance...).

Les panneaux peuvent faire partie intégrante ou non du bâtiment, **une orientation vers le sud est indispensable.**

Garanties d'origine : une solution adaptable à tous, pour choisir de consommer de l'électricité renouvelable

Ce certificat assure du caractère renouvelable d'une production d'énergie.

Il est émis par le producteur et certifié par un organisme désigné par l'Etat. Le consommateur a ainsi la preuve que le fournisseur a injecté sur le réseau, à son profit, une énergie renouvelable correspondant à la quantité achetée via le certificat. Ces certificats peuvent être une alternative à l'installation de système de production d'énergies renouvelables.



Bon à savoir

Pour vous accompagner, choisissez un professionnel labellisé QualiPv

Plus d'infos sur : www.qualit-enr.org
ou je consulte le fascicule de l'ADEME
« Produire de l'électricité grâce à l'énergie solaire »

*Il a choisi
la garantie d'origine*

La chambre d'hôtes Les Mazures
<http://www.lesmazures.com/>



7. Mon aménagement intérieur et extérieur

A l'intérieur, je porte attention aux émissions de polluants liées aux produits de décoration, revêtements...

Depuis janvier 2012, les produits de construction et de décoration (peintures, colles, vernis, revêtements...) sont munis d'une étiquette indiquant le niveau d'émissions en polluants volatils. Des classes d'émissions sont ainsi définies : de A+ pour les très faibles émissions à C pour les fortes. Je privilégie donc les produits ayant la plus faible émission possible (étiquette A+).



La bonne idée pour ma décoration : Je fais appel aux artistes locaux.

En échange d'une exposition gratuite au sein de ma structure, je leur offre la possibilité de se faire connaître. Je me renseigne auprès de la mairie de ma commune ou des offices de tourisme.



©Cd80



*Il a choisi
la peinture à la chaux
pour ses murs*

La chambre d'hôtes La Grange de la herde
www.gite-des-hortillonnages.fr

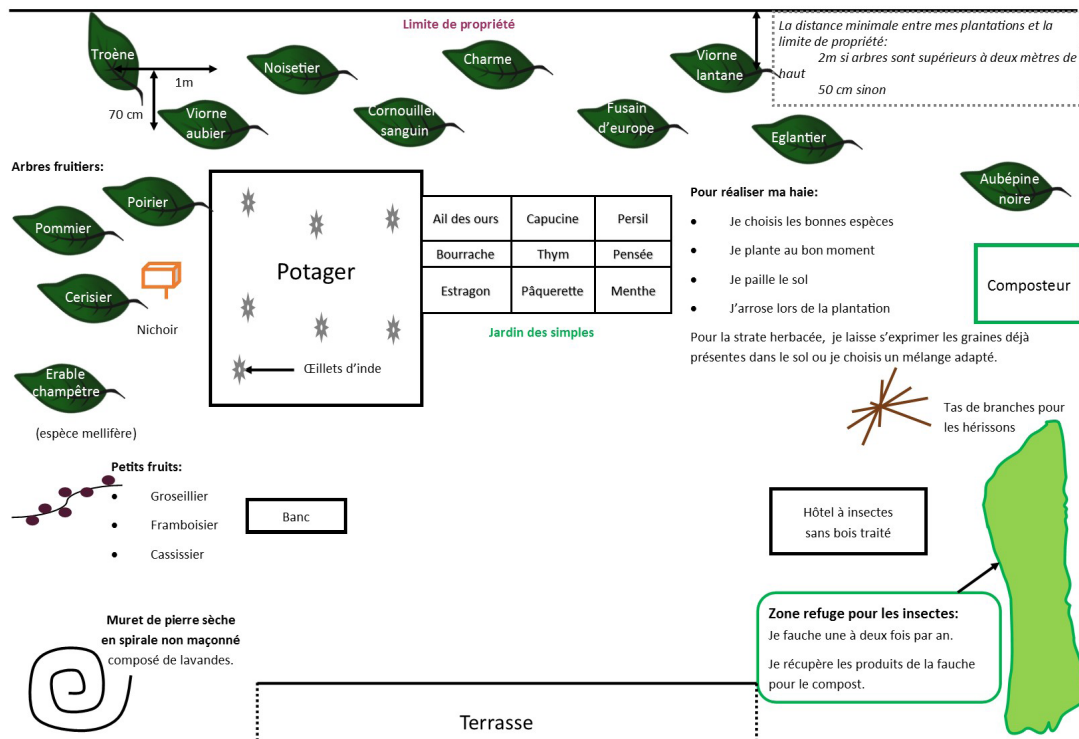
A l'extérieur, j'opte pour un jardin au naturel favorisant les espèces locales et sans pesticides.



Dans le fichier « ANNEXES » joint à l'éco-guide, je découvre des conseils pratiques pour aménager mon espace (aménagement intérieur et extérieur).

Je conçois un projet performant

Exemple de jardin à la fois pédagogique et écologique pour mes hôtes



Je conçois un projet performant

8. Quelques labels

Gages de qualité et signes forts d'engagement, les labels permettent aux touristes d'identifier clairement les structures engagées et d'ajouter une plus value à votre offre.



La Clef Verte

La Clef Verte est un écolabel qui récompense depuis 1998 les hébergements touristiques (campings, hôtels, gîtes) et les restaurants pour leur dynamisme en matière de gestion environnementale : gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets, achats responsables, cadre de vie...

Dans la Somme, 17 structures sont labellisées Clef Verte dont des campings, hôtels, résidences de tourisme, restaurants, auberges de jeunesse et des chambres d'hôtes.

www.laclefverte.org



Écogîtes : Il s'agit d'une qualification environnementale attribuée par les Gîtes de France aux gîtes qui répondent à des exigences strictes en matière de prise en compte globale de l'environnement. Sens de l'accueil et de la convivialité, gestion environnementale, esthétique et intégration paysagère, meilleure gestion des ressources, écorénovation, environnement rural, calme et naturel.

www.ecogite.fr



Pouvant être considéré comme l'un des écolabels les plus ambitieux, **l'écolabel européen** garantit que des efforts sont engagés pour limiter les consommations d'énergie et d'eau, la production de déchets, pour favoriser les énergies renouvelables et sensibiliser le personnel, la clientèle et les fournisseurs au respect de l'environnement

<http://www.ecolabels.fr/fr>



La charte de qualité environnement s'applique aux meublés Clévacances qui ont une démarche d'éco-tourisme et d'habitat durable en réduisant leurs impacts sur l'environnement. Ces derniers obtiennent cette qualification après avoir rempli un certain nombre de critères (eau, déchets, matériaux). Rendez-vous sur www.somme-tourisme.org à la rubrique "vos réseaux et labels" / Clévacances

Pensez-y

Les actions à engager pour chaque label peuvent constituer une aide précieuse pour construire et structurer son plan d'actions en matière de gestion environnementale.

J'adopte des écogestes au quotidien

85% des Français accordent de l'importance au développement durable et au respect de l'environnement dans leurs achats de produits ou de services.

Source : Union des annonceurs et al. 2011.

La réussite de ma démarche repose sur mes actions et celles des personnes qui m'entourent au quotidien.

L'eau -p.28

Les déchets -p.30

L'alimentation -p.33

L'électricité -p. 35

Le chauffage et la production
d'eau chaude sanitaire -p.38

Le ménage -p.39

Les espaces verts -p.40

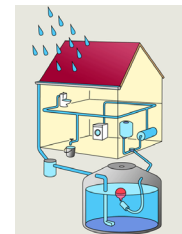
Les déplacements -p.41

I. L'eau

En moyenne, sur les 150 litres d'eau journaliers consommés par un Français, 60 % de ce volume est destiné à un usage sanitaire (douches, toilettes...).



Comment réaliser des économies d'eau en effectuant des gestes simples ?



- Dans les toilettes, j'installe un système de double chasse d'eau ou une « éco plaquette ». Je peux aussi choisir un système « stop eau » qui libère la quantité d'eau en fonction de la durée de pression exercée sur la commande de la chasse.



Combien ça coûte ? : de quelques euros à 30 €.

- Mon robinet passe de 16 litres/min à 6-8 litres/min en installant un équipement hydroéconome type « mousseur ».



Combien ça coûte ? : - de 5 €.

- Je n'ai pas à régler indéfiniment la température en installant un « mitigeur thermostatique » qui permet d'obtenir directement la température de l'eau souhaitée.
- J'utilise le lave-linge et le lave-vaisselle quand ils sont pleins. Le mode "demi-charge" consomme autant d'eau qu'un cycle normal.
- Je fais jusqu'à 200 € d'économies en récupérant l'eau de pluie grâce à un collecteur pour arroser les espaces verts : une surface de toit de 100 m² reçoit plus de 65 m³ d'eau par an. De même, pour laver les légumes, j'utilise un récipient et j'utilise l'eau sale pour arroser mes plantes à l'extérieur.

J'adopte des écogestes au quotidien



Je sensibilise clients et collaborateurs à une gestion rationnelle de l'eau :

- J'invite les touristes à consommer à table de l'eau du robinet, moins chère que l'eau en bouteille. Un passage au réfrigérateur et l'odeur et le goût chloré disparaissent. Pour rassurer mes clients, j'affiche la qualité de l'eau potable de ma commune en consultant le site : <http://www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable>.
- J'économise 30 € soit l'équivalent de 10 m³ d'eau par an en disposant des aide-mémoires clairs et courtois sur les petits gestes simples à adopter.
- Je mets à disposition un gobelet pour éviter que le client laisse couler l'eau en se lavant les dents.
- J'entretiens et je fais la chasse aux fuites. Pour cela, je relève régulièrement mon compteur d'eau pour identifier les dérives.

Bon à savoir : Consommation annuelle en eau selon le type de fuite :

Type de fuite	Surconsommation par an	Coût par an
Goutte à goutte au robinet	30 à 50 m ³	110 à 175 €
Filet d'eau sur un robinet	90 m ³	320 €
Une chasse d'eau qui suinte	30 m ³	110 €
Une chasse d'eau qui coule	250 m ³	880 €

Avec un prix moyen du l'eau assainissement compris de 3.51€/m³ TTC - Agence de l'eau Artois-Picardie

Ils ont choisi d'économiser l'eau

Le camping Les Puits tournants
<http://www.camping-puitstournants.com>
L'hôtel-restaurant Les Tourelles
www.lestourelles.com



J'adopte des écogestes au quotidien

2. Les déchets

Chaque jour, un habitant de la Somme produit 1 kg d'ordures ménagères.

Pour agir sur les déchets, je travaille dans la mesure du possible aussi bien en matière de **gestion** (à partir du moment où le déchet se retrouve dans la poubelle) que de **prévention** (réduction en amont).

Quelques bonnes pratiques en matière de gestion



Je me renseigne auprès de ma commune afin de mieux connaître la politique de tri des déchets. Je peux éventuellement bénéficier d'équipements et d'actions de sensibilisation spécifiques.



Je consulte le site www.somme.fr/dechetteries-somme pour savoir où se situe la déchetterie la plus proche de ma structure.



Je mets à disposition de mes clients des poubelles, containers pour réaliser le tri sélectif en fonction de la politique de l'organisme assurant la gestion des déchets sur mon territoire (emballages, papiers...). Dans les cuisines, j'installe toutes les poubelles nécessaires pour réaliser au mieux le tri, en particulier les biodéchets.



Je définis une zone de collecte pour le verre, les piles ou ampoules et j'en informe mes clients et collaborateurs.



J'investis dans un compacteur de déchets pour en réduire le volume (coût dépendant du volume du compacteur – a minima 3000 €).



Je dépose mes huiles alimentaires usagées dans un centre agréé proche de moi (ex : déchèterie).

Rappel réglementaire : Les personnes, qui produisent plus de 60 L d'huiles alimentaires par an et/ou 10 t de biodéchets par an, sont tenues de mettre en place un tri et une valorisation biologique ou, lorsqu'elle n'est pas effectuée par un tiers, une collecte sélective de ces déchets (arrêté du 12 juillet 2011).



Quelques bonnes pratiques en matière de prévention

- J'installe un composteur, de préférence, NF Environnement, pour valoriser mes déchets organiques ou fermentescibles. Si je n'ai pas beaucoup de place, je peux installer un lombricomposteur dans la cave ou sur le balcon (entre 50 et 150 € pour un composteur classique, selon le volume).
- J'agis sur mes achats : je propose des flacons de savon que je recharge ponctuellement, j'achète mes produits en gros volume et en vrac pour limiter les déchets. Je privilégie les produits en tissu (nappes), les bouteilles consignées, les produits frais... et ainsi j'évite les produits jetables. Pour cela, il peut être intéressant d'engager un dialogue plus approfondi avec les fournisseurs.
- Je propose de la documentation dans le hall et un bac est mis à disposition pour la récupérer en fin de séjour. J'appose un autocollant STOP PUB sur ma boîte aux lettres.
- Je sensibilise en fournissant une fiche explicative, un guide du tri...

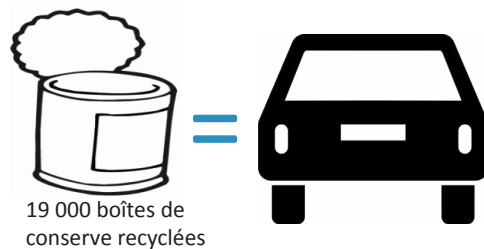
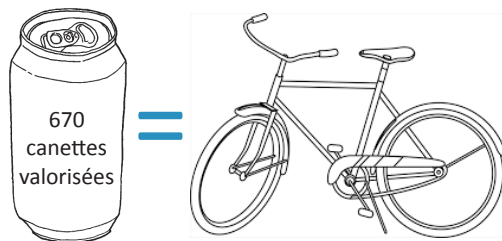


Au lieu de jeter mon mobilier usagé, je le dépose dans des recycleries ou auprès d'associations et je communique autour de moi.



J'adopte des écogestes au quotidien

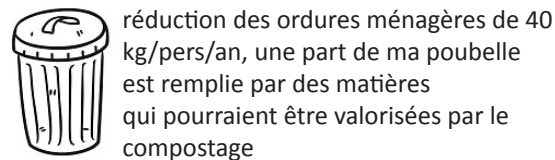
Le recyclage en chiffres



*Il a choisi d'agir sur ses
déchets en les compactant*

L'Auberge de la dune
www.auberge-de-la-dune.com

Je valorise avec le compostage



Alors agissons !

J'adopte des écogestes au quotidien

3. L'alimentation

Je valorise et fais découvrir mon terroir local et j'allège ainsi mon bilan carbone !



Achats éco-responsables en grande surface

- Je fais mes courses de proximité à pied.
- Je rédige une liste de courses.
- Je prends un cabas ou un sac réutilisable.
- J'évite les produits suremballés ou vendus en petites quantités.
- J'opte pour des produits rechargeables : écorecharges, berlingots...
- Je préfère les produits au détail et en vrac.



Moins de gaz à effet de serre dans les assiettes !

- Au sein de mon restaurant ou de ma table d'hôtes et pour mes petits déjeuners, je propose un gourmet bag (petite boîte avec les restes) à mon client. Je peux aussi proposer des menus petite faim et grande faim pour limiter le gaspillage alimentaire.
- Je teste des recettes et menus à dominante végétarienne.
- J'achète de préférence des produits locaux et de saison, idéalement issus de l'agriculture biologique en ayant recours aux circuits courts avec les AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne).
- Je privilégie les viandes d'origine bio ou locale, en alternant avec du poisson.
- Je ne consomme/propose pas d'espèces de poissons menacées : le merlu, le thon rouge...



S'approvisionner en circuits courts dans la Somme

Fédération des AMAP de Picardie :

www.amap-picardie.org/carte-interactive/toutes-les-amap

Somme Produits Locaux :

www.somme-produitslocaux.fr

J'adopte des écogestes au quotidien

Ils ont choisi de consommer responsable

Les Jardins de Valloires

www.jardins-de-valloires.com

Le restaurant Au Vélocipède

www.auvelocipede.fr



© SMBDSGLP, le Vélocipède

Bon à savoir

- Pour aller plus loin, j'opte aussi pour des produits issus du commerce équitable.
- Je privilégie les produits alimentaires munis d'une appellation d'origine protégée (AOP) qui atteste de la qualité et du savoir-faire.
- Je valorise l'économie locale en communiquant auprès de mes clients sur les marchés et producteurs locaux.



Dans le fichier « ANNEXES » joint à l'éco-guide, je retrouve le calendrier des fruits et légumes de saison ainsi que les trucs&astuces pour proposer le gourmet bag à mes hôtes ou des idées de repas plus sobres en carbone.

4. L'électricité

Si tous les ménages français coupaient la veille de leurs appareils électriques, l'énergie économisée serait équivalente à l'éclairage public du territoire français !



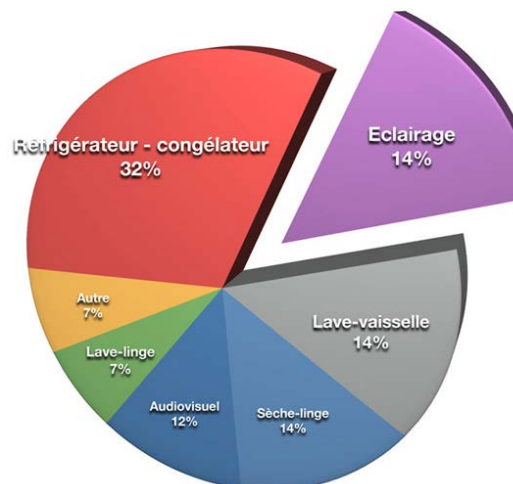
Gestion et entretien de l'éclairage

- Je gagne 40 % de lumière en nettoyant les ampoules une fois par an.
- Si je mets des abat-jour à mes luminaires, je les choisis de couleur claire. Un abat-jour sombre absorbe entre 50 et 80 % de la lumière.
- J'installe des ampoules basse consommation.
- J'éteins systématiquement la lumière en quittant une pièce et je communique régulièrement auprès de mes collaborateurs et clients via des affiches, autocollants ... J'installe des détecteurs de présence dans les lieux de passage.



Combien ça coûte ? Environ 20 € par détecteur installé.

- J'installe un système éteignant automatiquement l'éclairage extérieur au lever du soleil grâce à un interrupteur crépusculaire ou avec un système couplant l'éclairage allumé la nuit à une cellule photoélectrique.



La consommation d'électricité dans la maison (source AREHN)

Bon à savoir

Je relève régulièrement mon ou mes compteurs électriques pour identifier rapidement les dérives.

J'adopte des écogestes au quotidien



Je limite les veilles et les consommations inutiles



- J'économise jusqu'à 55 € sur ma facture électrique : Je ne laisse pas les appareils électriques en position "veille". J'évite de laisser le chargeur de mes équipements branché.
- Je branche mes appareils sur une multiprise : plus rapide et efficace ! Ainsi, lors d'une absence prolongée, j'éteins complètement les appareils.



Pour mes achats, j'opte pour des équipements économes en énergie

- J'achète des produits de bureautique (ordinateur, photocopieuse, écran...) labellisés Energy Star et pour mes appareils électroménagers, j'opte pour des équipements portant une étiquette énergie A+ ou A++.
- Avant de me rendre en magasin, je n'hésite pas à consulter le site http://www.guidetopten.fr/home/topten_pro.html qui étudie le marché pour divers produits et valorise ceux qui ont le meilleur potentiel d'économies d'eau et d'énergie.

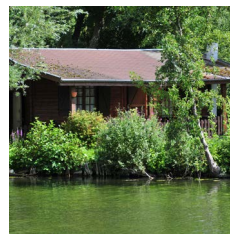
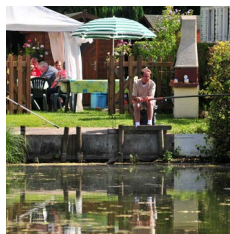
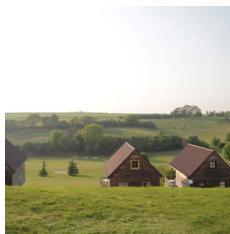
*Ils ont choisi
d'économiser l'électricité*

Le camping des puits tournants
www.camping-les-puits-tournants.com
La résidence Le Domaine du Val
www.le-domaine-du-val.com



Lave-vaisselle, lave-linge, réfrigérateur... Les bonnes habitudes à adopter

- J'économise en entretenant mon congélateur : 5 mm de glace dans mon congélateur me fait consommer 30 % d'électricité en plus.
- Je m'assure que les temps de préchauffage des équipements (fours...) sont bien définis et connus par mes collaborateurs.
- J'utilise un couvercle lorsque je fais bouillir de l'eau.
- Je ne place pas de sources chaudes (four par exemple) à côté de mon réfrigérateur.
- Je m'assure que la température des appareils produisant du froid est bien réglée ; **1°C en dessous = 5 % de consommation en plus.**
- J'utilise des prises programmables pour l'électroménager pour l'utiliser en heures creuses quand cela est possible.
- J'économise environ 70 €/an : Pour cela, je fais sécher mon linge à l'extérieur, plutôt que d'utiliser un sèche-linge.



© CRTPicardie, NBryant

J'adopte des écogestes au quotidien

5. Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire

Le chauffage représente 65 % de la consommation d'énergie dans une maison. Qui ne rêve pas de voir fondre sa facture ? Pour y parvenir, quelques gestes simples et beaucoup de bon sens.



Des gestes simples

- Je propose à mes hôtes une couette adaptée à la saison tout en mettant à disposition une couverture supplémentaire.
- J'ouvre les portes pour véhiculer la chaleur dans les pièces que je souhaite chauffer mais je ferme la porte des pièces non chauffées et qui n'ont pas besoin de l'être.
- Je ne couvre pas les radiateurs et je ne place pas de meubles devant ces derniers, pour permettre une bonne diffusion de la chaleur.
- Je nettoie les surfaces d'échange (radiateurs...), le système de ventilation au moins une fois par an afin d'assurer un maintien de leurs performances.
- J'éteins le chauffe-eau en cas d'absence prolongée ou d'inoccupation du logement.
- Je détartre le chauffe-eau régulièrement. La formation de tartre sur les résistances fait augmenter le temps nécessaire pour chauffer l'eau.
- Je règle la température de l'eau chaude sanitaire entre 55°C et 60°C : c'est assez pour limiter le développement de bactéries pathogènes.
- J'informe le client via des autocollants, affichettes sur les petits gestes simples à adopter comme la fermeture des volets la nuit, d'éviter le sur-chauffage des pièces...

Bon à savoir

1°C en moins, c'est 7 % d'économie soit environ 65 €/an !

Une température de 21°C dans la salle de bains, 19 °C dans les pièces à vivre et 16 °C dans les chambres assurent un bon confort de vie. Lorsqu'une pièce est inoccupée pendant plus de 2 jours, je baisse le thermostat à 12 °C.

Bon à savoir

J'économise de 10 à 25 % sur mon budget de chauffage : je programme les thermostats dans les chambres pour avoir une remise à zéro toutes les nuits, pour retourner à une température définie.

Bon à savoir

Une chaudière entretenue, c'est 8 à 12 % d'économie soit 70 à 105 € par an !

Je fais entretenir ma chaudière chaque année. Cette démarche est obligatoire et nécessaire pour ma sécurité et celle des occupants (moins de risque de panne, durée de vie plus longue).

J'adopte des écogestes au quotidien

6. Le ménage

Pour un entretien efficace : nul besoin de produits chimiques, la nature nous offre de nombreuses solutions.

Les détergents sont sources de pollutions des sols, de l'eau et de l'air intérieur. Certains produits d'entretien classiques et des parfums d'ambiance, dégagent des gaz irritants et nocifs pour la santé.



Les bons gestes en matière d'organisation du ménage et de gestion du linge

- J'aspire 2 fois maximum par semaine en utilisant des aspirateurs avec une étiquette énergie performante.
- J'évite d'utiliser des lingettes au profit de chiffon en microfibre.
- Je réduis la fréquence des tournées de linge et j'utilise ma machine à laver seulement quand elle est pleine.
- J'économise 30 à 40 % d'énergie si le linge est peu sale, en utilisant un lavage rapide et à 30-40°C.
- Je propose à mes clients de garder leurs serviettes s'ils restent plus d'une nuit.



J'utilise des produits ménagers naturels

- J'adapte le dosage de ma lessive, que je peux faire moi-même, à la dureté de l'eau.
- Je n'utilise pas de gels et de diffuseurs pour les toilettes. Ils contiennent un composant très polluant.
- J'utilise des produits d'entretien écologiques et éco-labellisés (NF Environnement, Ecolabel européen...).
- Je n'utilise pas d'eau de javel. Elle est toxique et inutile au quotidien car c'est un désinfectant pas un nettoyant. Elle peut être facilement remplacée par des produits naturels (jus de citron, vinaigre blanc, bicarbonate de soude ...).

*Ils ont choisi
un ménage écologique*

L'hôtel-restaurant Les Tourelles
<http://www.lestourelles.com>
Les chambres d'hôtes Les Mazures
www.lesmazures.com



*Dans le fichier
« ANNEXES » joint
à l'éco-guide, je*

*découvre des outils et astuces
clés en main pour aller plus loin :
recette de la lessive, signalétique
pour la gestion du linge...*

J'adopte des écogestes au quotidien

7. Les espaces verts

1/3 de notre poubelle est compostable. Le compost, allié de votre jardin, est un processus naturel qui transforme les déchets organiques en engrais.

Le compost permet :

- de réduire le volume de déchets à collecter ou à traiter par la collectivité,
- d'avoir de l'engrais naturel pour le jardin,
- de ne pas polluer avec de l'engrais chimique,
- de faire des économies d'achats d'engrais.

Quels déchets composter ?

- de la cuisine : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, pain, croûtes de fromage, fruits et légumes...
- du jardin : tonte de gazon, feuilles, fleurs...
- de la maison : essuie-tout, cendres de bois, papier journal...

J'affiche le tableau ci-contre pour aider mes collaborateurs en charge du compost.

Les clés pour réussir un bon compost :

- Je mélange des déchets de différentes catégories (cuisine, jardin, maison),
- J'aère les matières par un brassage régulier 1 à 2 fois par mois (plus souvent au début du compostage). Pas d'inquiétude, c'est facile : une fourche et quelques minutes suffisent,
- Je surveille l'humidité car le compost doit être humide (comme une éponge pressée) mais sans excès,
- J'installe le compost sur un terrain plat et stable.

Type de matière organique	Carbone	Azote
Gazon		+++
Epluchures fruits et légumes		++
Légumes entier du potager	+	++
Fumiers et déjections animales	+++	++
Plantes herbacées avec tiges, "mauvaise herbe"	+++	+
Brindilles, branchages	+++	
Foin, paille	+++	
Sciure et copeaux	+++	

Quand utiliser mon compost ?

- à l'automne ou en fin d'hiver en surface,
- au printemps, entre les rangs de légumes, avant de pailler par-dessus,
- toute l'année, dans les trous de plantation, en veillant à ce que seules les racines soient en contact direct avec le compost.

Quelle quantité d'apport est nécessaire ?

En général, un apport d'1/3 de compost pour 2/3 de terre est correct pour le jardin d'agrément. Pour le potager, le compost sera incorporé sur les 5-15 premiers centimètres de terre, la quantité à utiliser dépendra du légume planté.



*Ils ont choisi
le compost*

L'auberge de la Dune

<http://www.auberge-de-la-dune.com/>

Le Domaine du Val

www.le-domaine-du-val.com



© Le Domaine du Val



J'adopte des écogestes au quotidien

8. Les déplacements

Le transport représente 65 % de la pollution émise par le secteur touristique en baie de Somme (voir graphique ci-contre).



Je montre l'exemple et je sensibilise mes collaborateurs

- J'incite mes collaborateurs à se rendre sur leur lieu de travail en covoiturage ou par des modes de déplacements doux.
- Je participe avec mes collaborateurs à des événements ludiques comme le Challenge mobilité organisé par le Conseil Départemental et l'ADEME (<http://www.challenge-mobilite-picardie.fr>).

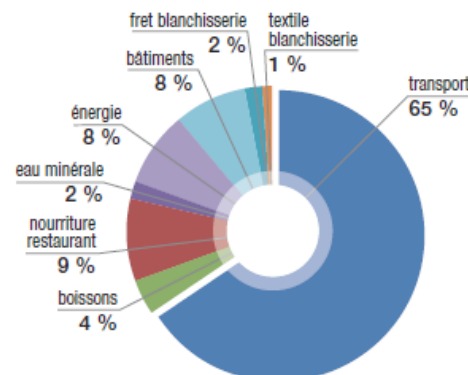


J'incite mes clients à adopter des habitudes alternatives à la voiture

- Je peux proposer quelques vélos en prêt à mes clients.
- Je laisse à disposition de la documentation sur les transports alternatifs, que je propose aussi sur mon site internet : vélo, bus, train, ferry.
- Je propose à mes hôtes des activités sobres en carbone : circuits de randonnées ou de vélos, visites à proximité...
- Si je ne peux pas offrir un service gare/lieu de destination, je peux donner les contacts d'un taxi à mes hôtes.



Je propose un tableau d'affichage dans une zone de passage où les résidents gèrent le covoiturage entre eux.



* Source: Factor X@bilan carbone des Tourelles

Les chiffres

Quelques ordres de grandeur en termes d'émissions de CO₂

Données moyennes pour 1 personne :

200 km en voiture = 10-12 kg de CO₂

Pour émettre la même quantité de CO₂ pour 1 personne :

. Un TER va effectuer 654,8 km.

. Un TGV va effectuer 1594,2 km.

J'adopte des écogestes au quotidien

Contacts utiles

Bénéficier d'un accompagnement technique et/ou financier

Pôle Energie, climat et qualité de l'air Direction de l'environnement Conseil Départemental de la Somme 43, rue de la République - BP 32615 - 80026 Amiens 03 22 71 80 44 - s.fihol@somme.fr	Conseil Régional de Picardie 11, mail Albert 1er - BP 2616 80026 Amiens 03 22 97 37 37 - 0 800 02 60 80 (Picardie Pass Rénovation) - www.cr-picardie.fr	ADEME Picardie 67, av. d'Italie 80094 Amiens cedex 3 www.ademe.fr/picardie
Point Rénovation Info Service 0 810 140 240 http://renovation-info-service.gouv.fr/	Le Batlab - CODEM Picardie Construction Durable & Éco-Matériaux www.codempicardie.com	Chambre de Commerce et d'Industrie www.amiens.cci.fr www.peronne.cci.fr - www.littoral-normand-picard.cci.fr
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Somme 5, rue Vincent Auriol - 80000 Amiens 03 22 91 11 65 - www.caue80.asso.fr	Travailler avec des professionnels qualifiés en matière d'efficacité énergétique http://renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel	Cité européenne de la Culture et du tourisme durable http://www.cctd.eu/

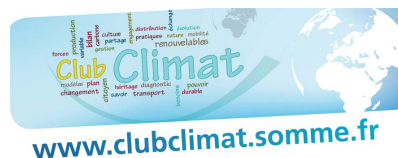
Se renseigner sur les produits biologiques ou locaux

Chambre d'Agriculture de la Somme - www.somme.chambagri.fr	Plate-forme Somme Produits Locaux - http://www.somme-produitslocaux.fr/
Terroirs de Picardie - http://terroirsdepicardie.com	Agriculture biologique en Picardie - www.bio-picardie.com

Se renseigner sur les labels

Clef Verte www.laclefverte.org	Clévances charte qualité environnement www.clevances-somme.com	Ecolabel européen http://www.ecolabels.fr/fr/les-hebergements-touristiques-et-campings-certifies	Eco gîtes www.ecotourisme.gites-de-france.com
---	---	---	--

Pour aller plus loin, téléchargez les fiches techniques et ressources annexes de l'éco-guide :



Sommetourisme
www.somme-tourisme.com



Retrouvez ce guide et bien d'autres informations éco-responsables sur
www.somme-tourisme.org
www.somme.fr
www.clubclimat.somme.fr

Ecoguide conçu et réalisé
par le Conseil départemental de la Somme et Somme Tourisme
Septembre 2015

Rédaction et coordination : Direction de l'environnement,
Conseil départemental de la Somme

Illustrations : Conseil départemental de la Somme et Somme Tourisme

Maquette : Somme Tourisme

Photos couverture : Conseil départemental de la Somme

Impression : Imprimerie départementale

Dépôt légal à parution

Somme Tourisme

21, Place Notre-Dame

80 000 Amiens

03 22 71 22 71

accueil@somme-tourisme.com

Sommetourisme
www.somme-tourisme.com



Conseil départemental de la Somme

Direction de l'environnement

C.S. 32615

80026 AMIENS CEDEX 1

03 22 71 80 44

